

Conseil Municipal du 30 janvier 2023

à 18h00

N°ordre 8
N° identifiant 2022-0314

Titre Convention de coopération entre la ville de Poitiers et la ville de Buxerolles - Service de restauration collective

Rapporteur(s) Mme Élodie BONNAFOUS
Date de la convocation 24/01/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Vincent GATEL

PJ. Convention de coopération entre la ville de Poitiers et la ville de Buxerolles - Service de restauration scolaire et crèche

Membres en exercice 53
Quorum 27

| | | |
|----------|----|---|
| Présents | 42 | <p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre- Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAULT Conseillers municipaux</p> |
|----------|----|---|

| | | |
|---------|---|--|
| Absents | 1 | <p>M. Alain CLAEYS Conseiller Municipal</p> |
|---------|---|--|

| | | | |
|---------|----|--|--|
| Mandats | 10 | <u>Mandants</u> M. Jean-Louis FOURCAUD M. Bouziane FOURKA M. Laurent LUCAUD Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER Mme Clémence POURROY Mme Lisa BELLUCO M. Rafael DOS SANTOS CRUZ | <u>Mandataires</u> M. Robert ROCHAUD M. Aurélien BOURDIER Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER M. Vincent GATEL M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Didier DARGÈRE Mme Julie FONTAINE |
|---------|----|--|--|

| | |
|--------------|---|
| Observations | L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29. Sorties de MM. François BLANCHARD (mandataire de Mme Lucile VALLET) et Anthony BROTTIER (mandataire de Mme Solange LAOUDJAMAÏ). |
|--------------|---|

| | |
|------------------------------------|--|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel Commission Développement local et rayonnement |
|------------------------------------|--|

| | |
|------------------|---|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Alimentation - Agriculture |
|------------------|---|

Depuis de nombreuses années, la ville de Poitiers fournit des repas aux différents publics du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers. Cette prestation permet d'optimiser les moyens mis en œuvre par la ville de Poitiers avec ses deux cuisines centrales et permet aux deux collectivités de réaliser des économies d'échelle.

Parallèlement, la ville de Poitiers partage avec plusieurs autres communes de la Communauté urbaine un marché de denrées alimentaires.

L'objectif est d'une part, de faire bénéficier à court et moyen terme, de l'expérience acquise par nos services, d'une assistance intercommunale mutualisée, et pour l'ensemble des communes partenaires, de réaliser des économies d'échelle.

Et d'autre part, de coopération entre communes, de production locale d'impact environnemental, en cohérence avec le Programme alimentaire territorial (Pat) de Grand Poitiers, la ville de Poitiers et la ville de Buxerolles ont décidé de collaborer sur la production de repas dans le cadre de la restauration collective.

Soucieuse du lien entre alimentation et santé, de l'éducation alimentaire des enfants scolarisés et de l'impact environnemental de ses achats sur l'économie du territoire, la commune de Buxerolles souhaite vivement améliorer la qualité des repas servis à ses enfants. Pour cela, elle recherche une collaboration effective auprès d'une collectivité partenaire dans le cadre d'une convention de solidarité intercommunale de moyens partagés.

Déjà associée à la mutualisation avec la ville de Poitiers, la ville de Buxerolles sollicite, l'assistance de la ville de Poitiers pour assurer la restauration des enfants des écoles et de la crèche, avec la fabrication des repas.

Les deux villes décident donc de conclure un partenariat à compter de 2023 afin de mettre en œuvre la mutualisation de leurs services de restauration collective.

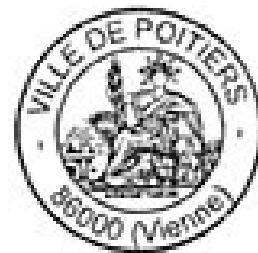
La convention conclue entre la commune de Poitiers et la commune de Buxerolles s'assimile à une convention de coopération entre les communes sur le fondement des articles L. 5111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L. 2511-6 du Code de la commande publique.

Chacune des communes participera à la réalisation de la prestation. La commune de Poitiers assurera la fabrication des repas, alors que la commune de Buxerolles mettra à disposition des moyens humains et matériels et s'occupera de la livraison des repas. En outre, la commune de Buxerolles versera à la commune de Poitiers 4,50 € TTC par repas pour compenser les charges afférentes à la fabrication des repas

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur les tarifs des repas précités ci-dessus**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la ville de Buxerolles jointe en annexe de la présente et tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la recette correspondante à l'article 70688 du budget Principal.**

| | | | |
|------------------------------|----|--|----------------------------|
| POUR | 48 | | La Maire, |
| CONTRE | 0 | | Mme Léonore MONCOND'HUY |
| Abstention | 0 | | Le Secrétaire, |
| Ne prend pas part au vote | 4 | M. François BLANCHARD, M. Anthony BROTTIER, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, Mme Lucile VALLET. | Vincent GATEL |



RESULTAT DU VOTE

Adopté

| | | | |
|------------------------------------|----------------|---|--|
| Affichée le | 6 février 2023 | Date de publication au Recueil des Actes Administratifs | 6 février 2023 |
| Date de réception en préfecture | 6 février 2023 | Identifiant de télétransmission | 086-218601946-20230130-169826- DE-1-1 |
| Nomenclature Préfecture | 7.10 | Divers | |